

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

EARL MAILLET-DURIN

Monsieur MAILLET Hervé

Adresse Siège d'exploitation :

Rue Basse – le Château

51520 SARRY

Tél : 03.26.68.39.12 – Port : 06.07.13.97.31

Adresse site d'élevage :

Lieu-dit : « Les Longues Royes »

51520 SARRY

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE POUR UNE
INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A
AUTORISATION
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

DESCRIPTION DU PROJET

**Élevage intensif de volailles :
101 200 Emplacements de volailles
Rubrique N°3660-a**

**Gaz inflammables liquéfiés : 12,8 tonnes
Rubrique N°4718-2**

**Fabrication d'amendements : 1,8 tonnes
Rubrique N°2170-2**

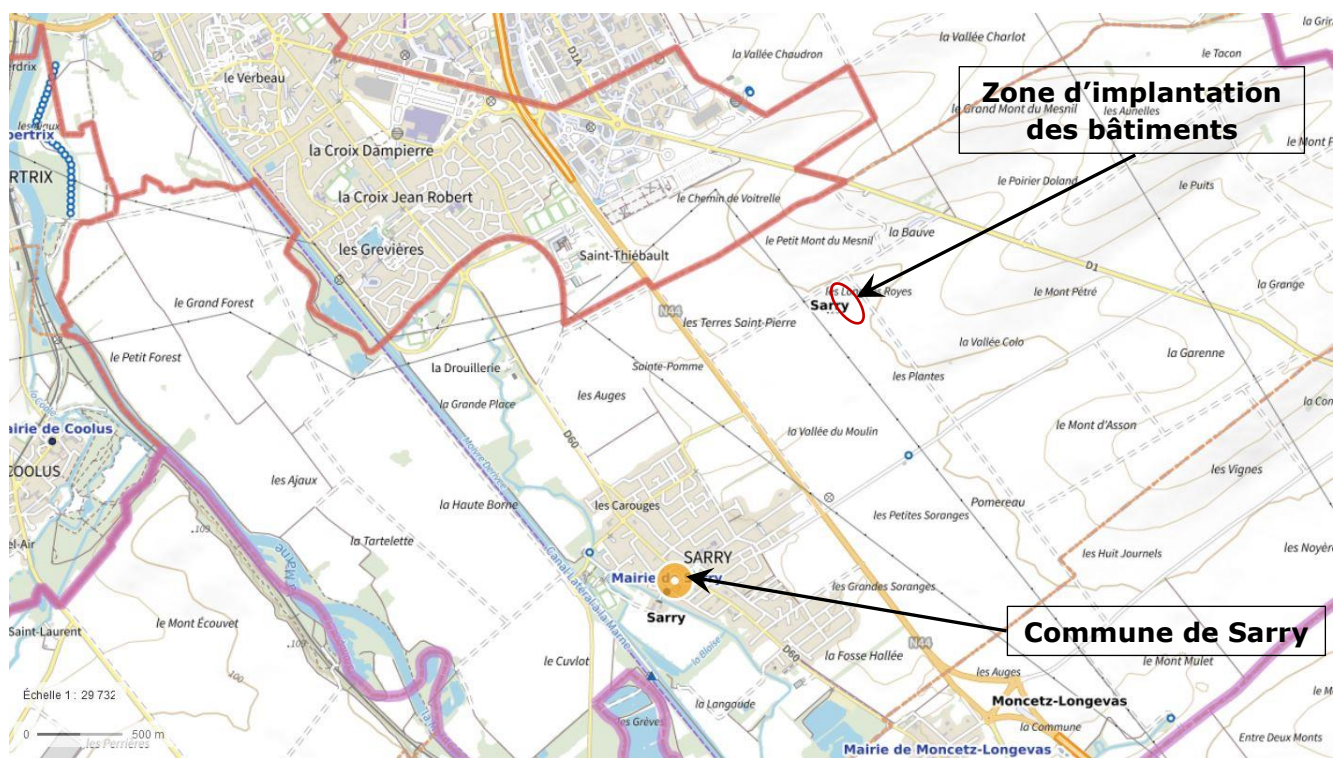
EARL MAILLET-DURIN

Création d'un élevage de volailles

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) MAILLET-DURIN de Sarry (51), représentée par Messieurs MAILLET Hervé et Pierre, possèdent une exploitation agricole de type polyculture sur une surface agricole de 140 ha.

Dans le cadre d'un projet de diversification et de l'installation de son fils Pierre Maillet sur l'exploitation depuis le 1^{er} janvier 2023, Monsieur Maillet souhaite créer une activité de volailles de type poulets de chair sur litière accumulée.

L'EARL MAILLET-DURIN projette la construction de deux bâtiments de 2 200 m² utiles, destinés à accueillir 101 200 poulets de chair. La capacité maximale de l'élevage sera ainsi **101 200 emplacements**.



- Objectif du projet :

Le projet a pour objectifs :

- d'installer d'un jeune,
- d'augmenter la situation financière de l'exploitation.

1. Présentation du dossier du demandeur

Les bâtiments de type dynamique, d'une superficie chacun de 2 296,74 m², seront sur une parcelle actuellement cultivée, à plus de 1 km (1,29 km) du village de Sarry. L'alimentation des animaux ne sera pas fabriquée sur le site.

Des locaux techniques (bureau, stockage matériel, vestiaires, sanitaires) seront présents entre les deux bâtiments et représenteront une surface de 116,6 m².

EARL MAILLET-DURIN

DESCRIPTION DU PROJET

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Les fumiers produits seront évacués des bâtiments après le départ de chaque lot d'animaux et stockés aux champs. Dans le cadre de projet de création de l'élevage, Monsieur MAILLET prévoit de normaliser ses fumiers produits en tant qu'amendement organique (NFU 44051 dénomination « **fumiers** »).

Des analyses seront effectuées une fois la mise en service de l'installation complète afin de s'assurer de la conformité la norme citée précédemment. Ainsi, le plan d'épandage de l'EARL restera actif jusqu'à la validation des analyses de conformité mais également pour la gestion des lots éventuellement non conformes.

Cette construction s'accompagnera de l'installation de silos de stockage d'aliments, de la mise en place d'un groupe électrogène et de cuves de stockage de gaz.